

OBJET :
**REAMENAGEMENT
DES LOCAUX DE
TRAVAIL,
VESTIAIRES ET
SANITAIRES AU
PARC TECHNIQUE
MUNICIPAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUERS Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la régie des services techniques regroupe actuellement des activités aussi bien administratives que des ateliers techniques, des locaux de stockage, des vestiaires et des sanitaires.

L'effectif de la Régie accueille régulièrement des stagiaires, notamment féminin, et les vestiaires et sanitaires doivent être réaménagés en conformité avec les évolutions de la réglementation.

Les études et le suivi des travaux seront menés par un maître d'œuvre extérieur dont les honoraires sont estimés à 10 000 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 70 000 € H.T.

Cette opération sera prévue sur les exercices 2018 et 2019.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement seront inscrits sur le budget primitif « opération 9007 PTM article 21318 autres bâtiments publics ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet de réaménagement des locaux de travail, vestiaires et sanitaires au parc technique municipal, tel que présenté ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement seront inscrits sur le budget primitif « opération 9007 PTM article 21318 autres bâtiments publics ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
06 NOV. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 NOV. 2017
Par publication le :
07 NOV. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N°011-211100763-20171030-2017-271-DE